



## Désaccord sur la période de congé

Par **dadou**, le **04/12/2008** à **15:57**

bonjour,rnrnJ'ai quitté mon logement il y'a 3 mois pour des problemes de securite j'ai fais un courrier a mon bailleur lui stipulant que je remettrait les cles des les 3 mois comme prévu par la loi ou cas défaut j'accepterais un changement de logement. J'ai n'ai que pour reponse un simple courrier me presisant qu'ils sont au courant des problemes et de me referer a mon pole logement pour une autre proposition. Depuis je n'ai ue aucune nouvelle de leur part malgre mes multiples appelle pour faire le point sur la situation. Maintenant quej'arrive au terme des 3 mois il me disent que ma premiere lettre n'est pas valable pour rendre congé du bail et que c'est a partir de maintenant que mes 3 mois de preavis commence.rnJe voudrais donc savoir qui de eux ou moi a raison ?